

COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2022-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R 2182-1 à R 2182-5,

Vu la délibération n°2021-102 du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021 donnant délégation de pouvoir au Président de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux afin de réhabiliter les stations d'épuration de Cabourg et de Dozulé,

Considérant la nécessité de recourir à un maitre d'œuvre pour accompagner la communauté de communes dans la réalisation des études et des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Dozulé et Cabourg,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la plus adaptée est celle d'une procédure avec négociation prévue aux articles L2124-3 et R2124-3 du code de la commande publique, composée de deux lots :

- Lot 1 « réhabilitation de la station d'épuration de Cabourg (70 000 EH) »
- Lot 2 « réhabilitation de la station d'épuration de Dozulé (3 000 EH) »

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 08/02/2022 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans le journal Ouest France pour le marché public n°0322001 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des stations d'épuration de Cabourg et Dozulé,

Considérant le registre des dépôts des candidatures et le tableau d'ouverture des plis selon lesquels 10 plis ont été remis, dont 6 pour le lot 1 et 4 pour le lot 2,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 05/04/2022 sur la sélection des candidatures,

Considérant l'invitation envoyée via le profil acheteur le 11/04/2022 aux candidats admis à remettre une offre pour le 24/05/2022,

Considérant le registre des dépôts des offres et le tableau d'ouverture des plis selon lesquels 5 offres ont été remis, dont 3 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2,

Considérant que le candidat ARTELIA n'a pas participé à la visite obligatoire des sites du lot 1,

Considérant qu'à l'issue de la phase offre, une analyse a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation,

Considérant la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 20/09/2022,

Accusé de réception en préfecture 014-200065563-20221011-DP-2022-30-DE Date de réception préfecture : 11/10/2022
--

LE PRÉSIDENT DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de déclarer l'offre du candidat ARTELIA pour le lot 1 irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 1 : de signer et conclure le lot 1 « mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Cabourg » du marché n°0322001 avec le groupement :

Mandataire (Maitrise d'œuvre complète) : CABINET BOURGOIS 3 rue des Tisserands à BETTON – CS 96838 35768 SAINT GREGOIRE CEDEX Tél. : 02 99 23 84 84 Mail : cabinet-bourgois@cabinet-bourgois.fr N° SIRET : 709 201 586 001 18	Cotraitant 1 (volet architectural) : BIENVENU ARCHITECTE 10 place de la République 14000 CAEN Tél. : 02 31 15 32 32 Mail : bienvenu@bienvenu-architectes.fr N°SIRET : 320 626 781 000 19
Cotraitant 2 (volet géotechnique) : FONDOUEST 727 rue du Pont Cé 50290 LONGUEVILLE Tél. : 02 33 91 34 10 Mail : fondouest-normandie50@fondouest.com N°SIRET : 339 429 060 000 17	Cotraitant 3 (concepteur urbaniste-paysagiste) : UNIVERS 2 bis rue Lavoisier 35700 RENNES Tél. : 02 99 63 64 66 Mail : urbapaysage@agenceunivers.fr N° SIRET : 383 732 112 000 32

Pour un montant de 252 400,00 € HT.

ARTICLE 2 : de signer et conclure le lot 2 « mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Dozulé » du marché n°0322001 avec le groupement conjoint à mandataire solidaire :

Mandataire (eau et infrastructure) : SAS IC EAU ENVIRONNEMENT 51 Rue de Montigny 27200 VERNON Tél. : 02 32 64 17 11 Mail : AO@ic-eau.fr N° SIRET : 532 116 092 000 26	Cotraitant 1 (architecture) : ATELIER 251 31 Rue de la Croix d'Yonville 76000 ROUEN Tél. : 09 51 77 02 51 Mail : atelier251@251.com N°SIRET : 442 275 434 000 37
--	---

Pour un montant de 86 900,00 € HT.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture du Calvados, affichée et publiée au recueil des actes administratifs de la communauté de communes.

Dives-sur-Mer, le

11 OCT. 2022

Le Président
Olivier PAZ



Accusé de réception en préfecture
014-200065563-20221011-DP-2022-30-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2022